



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement

Question au Gouvernement n° 2369

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Leo Andy.

M. Leo Andy. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, la création de rectorats de plein exercice dans les départements d'outre-mer a été accueillie avec satisfaction. Cependant, leur mise en place n'a été suivie d'aucune mesure assurant leur fonctionnement normal. Faute de moyens nouveaux, leur dotation en personnels et en matériels s'opère par redeploiement, ce qui appauvrit les structures existantes et induit de sérieux dysfonctionnements dans les services.

La situation est d'autant plus préoccupante que la loi de finances pour 1997 ne prévoit aucune création de postes administratifs pour les Antilles et la Guyane.

L'inquiétude est grande parmi les étudiants, le personnel enseignant et non enseignant ainsi que dans les familles, qui redoutent une dégradation de la qualité de l'éducation et de la formation, notamment en Guadeloupe. Il y a incohérence entre cet état de fait et les déclarations du Président de la République, qui a souligné l'importance de l'éducation pour l'avenir de la jeunesse.

Je vous signale au passage que, depuis le mois d'octobre 1996, certains établissements de mon département manquent d'enseignants, ce qui est intolérable.

Monsieur le ministre, pourriez-vous prendre l'engagement de déterminer les besoins et de mettre en place les moyens pour un fonctionnement efficace des rectorats ? Pourriez-vous nous donner l'assurance que la rentrée de 1997 se fera dans de bonnes conditions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur Andy, depuis le 1er janvier 1997, les recteurs de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique sont en place.

M. Jean-Yves Le Deaut. On vous a parlé de moyens !

Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Je me suis moi-même rendu en Martinique, où j'ai engagé une concertation non seulement avec les enseignants, mais aussi avec les fonctionnaires de l'éducation nationale.

M. Jean Glavany. On vous a parlé de postes !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Nous sommes pour la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en train de mettre en place les moyens nécessaires afin que les rectorats soient de plein exercice, à une modulation pres: je souhaite que l'université des Antilles-Guyane garde sa cohérence.

C'est la raison pour laquelle les trois recteurs coordonneront leurs actions de manière que des pôles d'enseignement universitaire se constituent à la fois en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe, et que les doubles emplois soient évités. (« Baratin ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Tres prochainement, dans le cadre d'assises du développement concernant ces trois départements, je prendrai, en relation avec le ministre de l'éducation nationale, un certain nombre de décisions afin de rendre les rectorats pleinement effectifs. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Jean-Yves Le Deaut. Et le ministre n'a rien dit !

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Leo Andy.

M. Leo Andy. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, la création de rectorats de plein exercice dans les départements d'outre-mer a été accueillie avec satisfaction. Cependant, leur mise en place n'a été suivie d'aucune mesure assurant leur fonctionnement normal. Faute de moyens nouveaux, leur dotation en personnels et en matériels s'opère par redeploiement, ce qui appauvrit les structures existantes et induit de sérieux dysfonctionnements dans les services.

La situation est d'autant plus préoccupante que la loi de finances pour 1997 ne prévoit aucune création de postes administratifs pour les Antilles et la Guyane.

L'inquiétude est grande parmi les étudiants, le personnel enseignant et non enseignant ainsi que dans les familles, qui redoutent une dégradation de la qualité de l'éducation et de la formation, notamment en Guadeloupe. Il y a incohérence entre cet état de fait et les déclarations du Président de la République, qui a souligné l'importance de l'éducation pour l'avenir de la jeunesse.

Je vous signale au passage que, depuis le mois d'octobre 1996, certains établissements de mon département manquent d'enseignants, ce qui est intolérable.

Monsieur le ministre, pourriez-vous prendre l'engagement de déterminer les besoins et de mettre en place les moyens pour un fonctionnement efficace des rectorats ? Pourriez-vous nous donner l'assurance que la rentrée de 1997 se fera dans de bonnes conditions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur Andy, depuis le 1^{er} janvier 1997, les recteurs de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique sont en place.

M. Jean-Yves Le Deaut. On vous a parlé de moyens !

Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Je me suis moi-même rendu en Martinique, où j'ai engagé une concertation non seulement avec les enseignants, mais aussi avec les fonctionnaires de l'éducation nationale.

M. Jean Glavany. On vous a parlé de postes !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Nous sommes pour la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en train de mettre en place les moyens nécessaires afin que les rectorats soient de plein exercice, à une modulation pres: je souhaite que l'université des Antilles-Guyane garde sa cohérence.

C'est la raison pour laquelle les trois recteurs coordonneront leurs actions de manière que des pôles d'enseignement universitaire se constituent à la fois en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe, et que les doubles emplois soient évités. (« Baratin ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Tres prochainement, dans le cadre d'assises du développement concernant ces trois départements, je prendrai, en relation avec le ministre de l'éducation nationale, un certain nombre de décisions afin de rendre les rectorats pleinement effectifs. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Jean-Yves Le Deaut. Et le ministre n'a rien dit !

Données clés

Auteur : [M. Andy Léo](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2369

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 1997, page 2238

Réponse publiée le : 26 mars 1997, page 2238

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 1997